

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR

de la rencontre du 1^{er} décembre 2015

1. Mot de bienvenue;
2. Présentation des membres du comité;
3. Qu'est que le comité consultatif des services EHDAA;
4. Nomination à la présidence du comité consultatif EHDAA;
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
6. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents de la CSRN;
7. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au conseil des commissaires de la CSRN;
8. Présentation du calendrier des rencontres du comité consultatif EHDAA;
9. Frais de fonctionnement (déplacement, gardiennage);
10. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 09 juin 2015;
11. Sujet que l'on souhaite entendre parler;
12. Informations diverses;
13. Questions diverses;
10.1 _____
10.2 _____
14. Courrier;
15. Date de la prochaine rencontre : 2 février 2015;
16. Levée de l'assemblée.